



## COMMUNE DE BUCHILLON

# Election complémentaire à la Municipalité pour la législature 2026-2031 du 29 mars 2026 (2ème tour)

### Procès-verbal communal

Le bureau électoral, constatant :

- que seule la liste d'Entente communale, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),

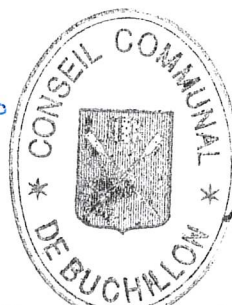
### PROCLAME

**Madame Laetitia SOUBIES**, née le 26.12.1992, originaire de Vully-les-Lacs, domiciliée à Route de Chanivaz 24a à Buchillon, élue **tacitement Municipale** pour la législature 2026-2031.

En application de l'arrêté de convocation du 22.08.2025 de la Préfecture du District de Morges, le bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 29 mars 2026.

Pour le Bureau électoral

Le Président du Bureau :



Le Vice-Président:

Buchillon, le 10 mars 2026